

# Las relaciones intergeneracionales: ¿problema actual o reminiscencia del pasado?

## introduction<sup>1</sup>

Traditionnellement la démographie s'intéresse à la famille à travers la nuptialité la fécondité la divortialité, et l'évolution des structures familiales. C'est-à-dire la famille au sens du ménage. Or depuis une vingtaine d'années, les recherches sur la famille ne se limitent plus à l'étude des structures familiales et explorent les réseaux de parenté. Pourquoi une telle évolution des recherches ? Bien sûr il y a le contexte démographique avec la baisse de la fécondité, le vieillissement de la population au Nord et bientôt au Sud l'accélération des migrations internationales, la montée de la pauvreté. Derrière cette redécouverte de la famille, il faut bien prendre conscience que se cachent des enjeux politiques très importants sur lesquels nous reviendrons.

En effet, la famille demeure un objet de recherche difficile parce qu'il soulève des questions qui « nous touchent de si près, écrit Durkheim, que nous ne pouvons nous empêcher d'y mêler nos passions ». Chacun a sa propre expérience d'où il tire une vision spécifique de la famille. Son étude demande donc un travail constant de mise à distance si l'on veut échapper aux pièges de l'idéologie, pièges dans lesquels on risque de tomber en établissant une hiérarchie entre les différents types familiaux, famille patriarcale, famille nucléaire, famille monoparentale et famille recomposée.

Comme on le verra au cours de cette conférence pour certains la famille idéale reste la famille patriarcale la seule capable d'assurer la protection de ses membres, pour d'autres c'est la famille nucléaire, cellule stable garantissant l'équilibre des enfants. C'est éviter les glissements idéologiques que par le sociologue français Durkheim préconisait en 1888 de prendre du recul avec les statistiques en particulier la démographie car « la statistique nous met en présence de chiffres impersonnels; non seulement ces chiffres traduisent d'une manière authentique et objective les phénomènes sociaux, mais ils les traduisent mieux parce qu'ils en rendent sensibles les variations quantitatives et permettent la mesure »<sup>2</sup>.

## La famille nucléaire et modernité

Pour comprendre les relations intergénérationnelles d'aujourd'hui, il est nécessaire de retracer l'évolution de la famille depuis deux siècles ainsi que les débats que sa transformation liée l'industrialisation et l'urbanisation a engendrés. En effet depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, la famille a suscité de nombreuses recherches. Tocqueville est parmi l'un des premiers à élaborer une sociologie des relations familiales. D'après lui, en Amérique l'appauvrissement des relations entre les générations caractérise la famille et en particulier l'affaiblissement de la lignée « *la famille ne se présente à l'esprit que comme une chose vague, indéterminée, incertaine* (Tocqueville,1835)<sup>3</sup>. Les liens entre effritements des

---

<sup>1</sup> Cette conférence s'appuie essentiellement sur les travaux menés avec Jim Ogg et Céline Clément ainsi que sur la conférence d'ouverture du colloque de l'AIDELF de juin 2010 à Genève dont le thème était: *les relations intergénérationnelles : enjeux démographiques*.

<sup>2</sup> DURKHEIM (E.) (1888)

<sup>3</sup> Cité par Cichelli-Pugeault et Cicchekki « les théories sociologiques de la famille, 1998, p 42.

solidarités familiales et modernité sont clairement évoqués. Dès cette époque, la famille « moderne » devient le couple avec enfants, reléguant au passé la famille patriarcale.

En France, cette idée de famille nucléaire est vivement dénoncée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle par les contre-révolutionnaires, idées que reprendra le précurseur des enquêtes monographiques Frédéric Le Play.

A partir de ces "monographies", il distingue plusieurs catégories de familles<sup>4</sup> : trois types principaux, dont deux extrêmes, la famille patriarcale et la famille instable, et un intermédiaire, la famille souche.

1. La famille patriarcale est celle où tous les fils, mariés ou non, s'établissent au foyer paternel et dans laquelle les propriétés restent indivises entre les membres. Pour Le Play, le type patriarcal "maintient, dans le régime du travail et dans l'ensemble des rapports sociaux, l'attachement au passé plus que la préoccupation de l'avenir, l'obéissance plus que l'initiative".
2. La famille instable est celle que les enfants quittent lorsqu'ils deviennent autonomes financièrement pour former eux-mêmes à leur tour une autre famille instable. Cette famille instable, "*quand elle se multiplie sur un sol complètement défriché, livre ainsi les populations déchues à un état perpétuel de souffrance. Elle engendre ces agglomérations redoutables que l'histoire ne nous a offertes à aucune autre époque*". La famille instable est souvent locataire, et la propriété n'est pas là pour jouer le rôle de stabilisateur préconisé par les philanthropes et les catholiques sociaux. Il faut bien sur replacer cette phrase sans le contexte de l'époque du XIX siècle en France avec l'émergence des banlieues autour des capitales
3. Dans la famille-souche, un seul des enfants reste auprès des parents et cohabite avec eux et avec ses propres enfants. "La famille souche garde dans leur intégrité, au foyer paternel, les habitudes de travail, les moyens de prospérité et le trésor d'enseignements utiles légués par les aïeux. Elle devient un centre permanent de protection auquel tous les membres de la famille peuvent recourir dans les épreuves de la vie. Grâce à cet ensemble de traditions, le troisième type donne aux individus une sécurité inconnue dans le second et une indépendance incompatible avec le premier".

Ce dernier type, on le voit, a la préférence de Le Play, car il évite l'oppression de la famille patriarcale et l'individualisme néfaste de la famille nucléaire, qui ne permet pas la reproduction et la transmission des valeurs familiales. Le modèle de la famille souche est le plus apte à lutter contre la désorganisation sociale. Le Play si il est « *l'inventeur des monographies de familles, des enquêtes par questionnaire dans les années 1860 et sans doute à l'origine du mythe de la solidarité naturelle régnant dans la famille traditionnelle* » (Burguière, 2002, 20).

Et cette image de la famille traditionnelle semble être encore présente dans certains milieux en France. On note parfois une certaine nostalgie de la famille d'antan. C'est d'ailleurs pour se démarquer de Le Play et de son idéologie passéiste que Durkheim recommandait l'usage des statistiques dans l'étude de la famille. Car dans la lignée de Tocqueville, il constate lui aussi l'évolution de la famille « *il n'y a rien qui rappelle cet état de dépendance perpétuelle*

---

<sup>4</sup> F. Le Play, *La réforme sociale en France déduite de l'observation comparée des peuples européens*. Tome I: *La religion, la propriété, la famille*, Tours, Maison Alfred Mame, 1901 (huitième édition).

*qui était la base de la famille paternelle »* (1871) Dans la famille contemporaine, la dimension intergénérationnelle ne structure plus la relation familiale.

Mais c'est la thèse du sociologue américain Talcott Parsons qui a eu le plus d'influence dans le domaine de l'entraide familiale. Comme Engels, Marx, Tocqueville, Comte et Durkheim « qui conçoivent l'organisation domestique comme une variable dépendante de la structure sociale, Parsons soutient que l'institution familiale a été transformée par la révolution industrielle » (Cichelli-Pugeault et Cichelli, 1998). Elaborée dans les années 1930, ce n'est que dans les années 1950 que la thèse de Parsons a vraiment pris de l'ampleur. A partir de la notion de « famille nucléaire privée » - la structure familiale dominante qui a émergé dans le monde occidental après l'industrialisation – Parsons évoquait la tendance inévitable vers l'uniformité de cette structure dans les sociétés modernes. Selon cette théorie, le processus de modernisation induit la transformation de la famille patriarcale vers la famille nucléaire. La famille réduite au couple avec enfants, habite dans un logement séparément et vit de ses ressources économiques propres grâce aux revenus de l'homme « indépendamment de toute liaison particulariste avec les parents » (1955).

Comme Tocqueville et de Comte, Parsons prône la répartition des tâches à l'intérieur du foyer, économiques pour l'homme et domestiques pour la femme et ce pour la plus grande efficacité du fonctionnement familial. Libéré de ses liens de parenté, cette famille constitue le modèle le mieux adapté à la société industrielle. N'ayant plus d'attaches, elle est mobile et se déplace là où sont les emplois. On le voit famille et modernité incarnée par la société industrielle sont présentées ici comme antagonique par une sociologie antihistorique. La modernité ayant bouleversé la famille ancienne dans sa structure dans son fonctionnement et dans ses rapports avec la société. Si Parsons juge la modernité à partir de la structure de la famille, d'autres sociologues comme William Goode l'estime à travers le degré d'autoritarisme imposé aux membres de la famille. C'est l'industrialisation qui aurait offert à l'individu l'opportunité de s'émanciper du contrôle du groupe. N'habitant plus sous le même toit que les parents, les jeunes couples peuvent en effet s'émanciper et vivre leur propre vie. Le marché de l'emploi et du logement, le choix du conjoint permettaient ainsi la réalisation des désirs du couple.

Philippe Ariès considère, quant à lui, que la modernité est liée à l'invention de sentiments nouveaux celui de l'enfance et de la vie privée. Avant le XVII<sup>e</sup> siècle la famille conjugale était sous le contrôle de la communauté et du réseau de parenté. L'enfant devenu très rapidement un petit adulte était associé aux tâches dans le cadre de la formation. Ensuite l'enfant sera peu à peu séparé du monde des adultes et la famille jouera alors un rôle d'éducateur. La famille conjugale se replie alors sur elle-même et devient le lieu de socialisation de l'enfant..Il faut souligner qu'en Europe et particulièrement en France, cette focalisation des recherches sur la famille nucléaire s'explique par le succès de ce modèle. En quelques décennies, la cohabitation entre générations diminue rapidement surtout en milieu urbain.

Ce succès « *rendait en somme sans objet l'étude des relations entre parents et enfants mariés* » (Roussel, 1976), mais aussi par les préoccupations de l'époque d'après-guerre et des deux décennies qui suivirent. Il s'agissait avant tout de suivre l'évolution de la natalité et d'essayer d'en comprendre les ressorts, le baby-boom ayant surpris les démographes par son ampleur et sa durée. L'idée de modèle familial unique est ainsi confortée par la natalité et le rajeunissement de l'âge au mariage. De plus, ce modèle correspondait bien aux idées de l'époque des années 1950-1960, les jeunes devaient être indépendants le plus rapidement possible en décohabitants très tôt et en formant des couples autonomes moralement et financièrement même si la réalité était quelque peu différente. Même sur le plan du logement, les couples sont censés compter uniquement sur leurs propres ressources

pour accéder à la propriété en effet par le système de prêts, la famille nucléaire n'a plus besoin de d'attendre l'héritage pour devenir propriétaire, donc plus besoin des parents.

A partir de ce moment là le couple l'emporte sur la parenté. La famille étendue est invisible, les services échangés occultés. Durant toute cette période la famille se réduit au ménage, c'est-à-dire aux personnes qui partagent le même logement, le groupe domestique que l'on peut facilement saisir dans les statistiques du recensement. On occulte donc complètement les familles d'origine sauf si les parents cohabitent avec le couple.

Mais au milieu des années 1960, ce modèle dominant va connaître à son tour des profondes transformations. En effet, dès 1965, la fécondité se met à baisser quand quelques années plus tard la divortialité augmente ainsi que la cohabitation hors mariage. On mesure l'importance des ces changements dans la communauté des démographes sous la plume de Louis Roussel « *Si un démographe de renom international avait, vers 1960, annoncé une baisse importante de la nuptialité et de la fécondité, qui l'aurait vraiment pris au sérieux ? Aurait-il annoncé, même approximativement, les indices actuels, qu'il aurait, du coup, perdu tout crédit parmi ses pairs. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les récents changements n'ont pas été prévus par les démographes. Sans doute était-ce qu'alors ils n'étaient pas même vraisemblables : leur apparition se présente en effet comme une rupture apparemment inexplicable.* »<sup>5</sup>.

La baisse de la natalité, le développement sans précédent de la cohabitation hors mariage, la hausse de la divortialité induisent alors de nouveaux rythmes démographiques et modes de vie familiaux – autrefois marginaux ou faiblement représentés – amenant le passage de la famille au pluriel avec la diversification des ménages et l'augmentation des ménages d'une seule personne. En effet, l'un des changements les plus marquants de notre société est certainement la croissance de ces ménages, effet conjugué du vieillissement de la population et de la mortalité différentielle et des comportements face à la cohabitation<sup>6</sup>.

Mais plus que la coexistence de différentes configurations familiales, c'est la succession de séquences familiales tout au long du cycle de vie qui apparaît marquante, annonçant une mobilité (c'est-à-dire le passage plus fréquent et plus rapide d'un ménage à un autre ménage)<sup>7</sup>, un « *nomadisme conjugal* »<sup>8</sup>. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces secondes unions ont toujours existé. Mais à partir des années 1980, elles sont plus souvent liées à un divorce et non plus le décès d'un des conjoints, notamment avec la surmortalité masculine aux âges adultes et la mortalité des femmes durant l'accouchement). Elles témoignent surtout d'une nouvelle conception du couple (marié ou non) transition que les démographes qualifient de seconde transition quand d'autres parlent de famille moderne<sup>9</sup>. Après la famille nucléaire, c'est donc la famille recomposée qui devient la version moderne de la famille.

Ces évolutions démographiques vont de pair avec de profondes mutations sociologiques allant dans le sens d'une plus grande autonomie et individualisation. Si dans les années 1950-1960, la famille nucléaire se devait d'être détachée de sa parentèle, la fin des années 1960-1970 émerge un autre courant remettant en cause cette même famille nucléaire. Au début des années 1970, paraissent ainsi plusieurs ouvrages très révélateurs de l'état d'esprit de l'époque. En Angleterre, David Cooper qui s'inscrit dans le mouvement de l'antipsychiatrie publie *The Death of the Family* en 1971. Ainsi, David Cooper dénoncera l'aliénation des individus par la famille, institution qui secrète la normalité et les bases du conformisme. La

---

<sup>5</sup> Louis Roussel, « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, n°3, 1987c, p. 429.

<sup>6</sup> En France, les personnes seules représentaient 11,6% des ménages en 1956, 20% en 1962 et 32,8% en 2005.

<sup>7</sup> Louis Roussel, 1987, *op. cit.*

<sup>8</sup> Jean-Hugues Déchaux, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, Collection Repères, 2007, p. 27.

<sup>9</sup> François de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2007, 128 p.

famille, premier rouage de « l'Etat bourgeois », est donc le lieu de socialisation par excellence de l'enfant. La famille endoctrine l'enfant en lui inculquant le désir de devenir un certain type de fils ou de fille (puis de mari ou de femme, de père ou de mère), elle ne lui laisse qu'une liberté surveillée étroitement confinée dans un carcan rigide. Pour Michel Field et Jean-Marie Brohm, l'institution familiale se caractérise par la répression et l'inhibition sexuelle. La famille est aussi une formidable machine à créer des névroses. Il faut s'y faire : la famille est un danger public permanent. » Les féministes et les partisans d'une éducation anti-autoritaire se réjouissent alors de voir cette institution remise en cause, la famille étant considérée comme le lieu de domination d'un sexe sur un autre / d'une génération sur une autre et comme un instrument de toutes les inégalités. Une féministe française résumera ainsi la position des femmes en ces termes : « Ce n'est pas la situation actuelle de la famille qui est inacceptable, c'est son existence même.

Le décor est donc planté, la famille, en particulier le couple, est l'ennemi numéro un dont les baby-boomers doivent s'affranchir pour pouvoir se réaliser et inventer de nouvelles formes de vie en groupe plus libres et plus égalitaires. Avec les générations nées après 1945, la vision parsonienne de la famille sera ainsi rapidement démentie, l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi remettant en cause la vision dichotomique des rôles familiaux et sexuels, dans le sens où la femme n'est plus seulement mère-épouse.

Cette remise en question du statut de la femme est liée au prolongement des études des femmes et à leur entrée massive sur le marché du travail. Ce qui ne veut pas dire que les femmes n'avaient jamais travaillé loin de là, mais à partir du moment où le travail avait quitté la sphère domestique avec l'industrialisation qui a conduit à autonomiser le travail par rapport au logement les femmes ont laissé les travaux d'autoproduction pour les tâches domestiques avec le modèle de la femme au foyer, même si il faut le rappeler une proportion non négligeable de femmes ont travaillé comme ouvrières dans les usines ou comme domestiques chez les particuliers. La grande mutation vient de l'augmentation du travail salarié des femmes qui leur permet d'accéder à une indépendance financière au sein du couple et donc une liberté pouvant aller jusqu'à la rupture du couple.

Les recherches sur la famille se focalisent alors à quelques exceptions près sur la fragilisation du couple, les nouvelles formes familiales, la question des enfants dans ces nouvelles familles. Les enfants sont-ils traumatisés par la séparation de leurs parents, décohabitent-ils plus vite que les autres enfants, reproduisent-ils les comportements de leurs parents en divorçant davantage ?

Les transformations ont été analysées sous l'angle d'un triple mouvement : celui de l'individualisation, de la privatisation et de la pluralisation

**Individualisation** avec le passage d'une référence première à l'individu, où ce n'est plus l'individu qui est au service de la famille, mais bien la famille qui est au service de chacun de ses membres.

**Privatisation** qui est la résultante de l'individualisation : la vie familiale étant fondée sur la volonté et la liberté personnelles de chacun, les individus refusent de soumettre leur vie privée à la loi et au contrôle social. Certains y voient plus spécifiquement un signe de désinstitutionnalisation. On assiste donc à une tendance plus générale de dévalorisation des institutions. Car « *suivre l'institution c'est supprimer d'emblée toute chance de réaliser un jour le projet d'accomplissement de soi* »<sup>10</sup>.

Dans ces conditions, « *si la post-modernité se traduit par une volonté d'inventer la vie au jour le jour, les comportements matrimoniaux sont bien entrés dans cette ère nouvelle* ». Cette

---

<sup>10</sup> Louis Roussel, 1987c, *op. cit.* p. 444.

progression de l'individualisme et de la privatisation conduit à son tour à une indétermination des codes de conduite, où l'individu tente d'inventer sa propre famille. Il en découle **une pluralisation** de la famille.

Ainsi, la famille nucléaire n'est plus signe de modernité, ce fut un temps la famille monoparentale où les femmes libérées des maris assumaient les charges familiales puis les familles recomposées. Dans toutes les mutations que la famille a connues en Europe Il faut relever le point suivant qui me paraît important :

Quand certains analysent les transformations de la famille sous le signe de la modernité, d'autres évoquent de manière récurrente la crise de la famille.

Crise : avec le passage de la famille patriarcale à la famille nucléaire

Crise : avec la remise en cause de la famille nucléaire et apparition nouvelle forme de famille  
Enfin crise de la famille avec la montée de l'individualisme qui affaiblit les solidarités intergénérationnelles.

Le succès d'un certain discours sur la crise de la famille ne tiendrait-il pas pour une part au fait que le logement a trop bien fonctionné comme une machine à produire de la famille ? N'est-ce pas parce que l'on aborde la famille par le logement ou peut-être parce que les rapports entre logement et famille changent effectivement que l'on met l'accent sur la crise de la famille? On pourrait ainsi faire une lecture des "deux crises de la famille", différente de la lecture usuelle, et se demander si elles ne sont pas avant tout des transformations des modes de cohabitation. La question paraît se poser aussi bien pour le passage de la famille complexe à la famille nucléaire, combattu par Le Play et les moralistes du 19<sup>e</sup> qu'à propos de la baisse de la proportion des familles nucléaires, avec la montée du nombre des personnes seules, la cohabitation hors mariage et l'augmentation des divorces et des séparations.

Dans les deux cas, en effet, il ne semble pas que l'on puisse affirmer de manière certaine que la famille (au sens de "famille étendue" selon la définition de Peter Laslett) ait connu de crise profonde (Willmott, 1991), même si les périodes de grandes migrations ont eu pour conséquence, dans un premier temps, de distendre les liens entre les différents membres de la parenté. Aussi est il temps nécessaire de saisir la famille et de dépasser le cadre du ménage. (ce que l'on fera au cours de la deuxième conférence).

### **Quelle place dans une époque post-moderne pour les relations intergénérationnelles**

Avant d'aborder la place des relations intergénérationnelles dans la période qualifiée de post-moderne ou seconde modernité, je voudrais revenir sur les travaux que la thèse de Parsons a suscités aux USA et en Europe sur la nucléarisation de la famille, la famille étendue étant perçue comme un archaïsme devant disparaître avec la modernisation sociale (Dechaux 89).

En effet, très rapidement les sociologues américains vont réfuter la thèse de Parsons et montrer que la famille nucléaire a conservé des liens avec les familles d'origine, avec l'importance des échanges entre plusieurs familles nucléaires, une sorte de « *coalition égalitaire...qui n'a rien à voir avec la famille étendue classique* » (Déchaux, 2003, 58).

Curieusement en Europe à la fin des années 1950 ce sont les sociologues urbains Peter Willmott et Michael Young qui étudiant les quartiers de Londres ou de Paris vont redécouvrir la force des liens familiaux, en particulier les liens mère-fille. Ces liens sont particulièrement importants en matière de choix de localisation qu'ils qualifient de *matri-locales*. C'est également ce que constateront Chombarde de Lauwe en France et Jean Rémy en Belgique. C'est à cette époque qu'Elisabeth Bott démontre que le degré de division des rôles dans le couple est lié à la densité de relation des époux en dehors du foyer. Plus un réseau de

sociabilité est centré sur le couple et la parenté plus forte est la hiérarchisation des rôles sexuels (classes ouvrières).

Au contraire un réseau plus ouvert sur l'extérieur, moins localisé s'accompagne d'une souplesse normative correspondant à des rôles plus égalitaires (classes supérieures). En même temps apparaît aux Etats-Unis une préoccupation de l'aide informelle dans la prise en charge des personnes âgées avec les travaux de Burgess et plus largement le groupe de chercheurs en gérontologie sociale de l'Ecole de Chicago.

Mais le plus important sans aucun doute est le pas qui est franchi avec les travaux de Peter Laslett et le groupe de Cambridge (Andersen 1971) qui critiquent la conception évolutionniste qu'on retrouve de Comte, Le Play à Parsons, selon laquelle la disparition des structures complexes est attribuable au progrès industriel et à l'individualisme. D'après eux, la famille nucléaire coexiste depuis longtemps dans le Nord de l'Europe avec d'autres formes familiales. Les historiens vont eux aussi contribuer au développement des études sur la famille contemporaine. A la différence du groupe de Cambridge, ils s'intéressent non à la taille et la structure des ménages mais aux sentiments et relations nouées au sein de la famille étendue.

Dans les années 1970, se produit un brusque réveil, notamment en France et en Europe. En effet, deux éléments nouveaux vont peser en faveur de l'étude des réseaux de solidarité : la contestation des jeunes, visible depuis aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne dès la fin des années 1950 et en France avec les événements de mai 1968 qui pourraient remettre en cause les phénomènes de transmission des valeurs entre générations et l'allongement de la vie qui modifie les conditions de transmission patrimoniale. C'est une des raisons pour lesquelles en France, on observe ainsi un certain rattrapage des travaux concernant les thèmes sur les réseaux, traités auparavant par les chercheurs des pays anglo-saxons, au moment même où ce type d'enquêtes ne figurait plus dans ces pays. Les résultats de ces enquêtes, comme les enquêtes anglo-saxonnes, montrent - tout en confirmant la primauté du couple sur la parenté - que la famille nucléaire n'est pas isolée dans la société urbaine.

Dans un premier temps en effet, les enquêtes vont démontrer les relations parents enfants adultes persistent notamment les liens mère-fille. Les échanges financiers bien qu'invisibles et occultés, les services et aides circulent entre familles nucléaires. Durant les années 1990, les recherches sur la famille étendue se sont multipliées. Il s'agissait alors de vérifier si les mutations familiales qui traduisaient un mouvement d'ensemble vers la privatisation n'affaiblissaient pas les liens intergénérationnels. De grandes enquêtes sont menées à partir des années 1990, en France à l'INED, la CNAV, l'INSEE en Suisse avec l'équipe de Kellerhals, en Belgique avec B. Badwin-Legros et au Canada avec Renée. Dandurand, et Françoise Oulette, ainsi que Godbout et Charbonneau. Les aides et services persistent bien dépit des transformations sociologiques, les parents continueront à aider leurs enfants quel que soit leur statut matrimonial, ainsi les femmes seules avec enfants, les pères divorcés peuvent-ils compter sur leurs parents.

La famille d'origine apparaît alors comme le lieu stable contrairement au lien conjugal. Les grands-parents voient même leur rôle se consolider. Force a donc été de constater que la fragilisation du couple n'a pas entraîné un affaiblissement des relations intergénérationnelles. Ce constat a été renforcé par la prise de conscience des politiques qu'elles pouvaient s'appuyer alors sur la famille pour faire face à la crise économique. En fait dès 1983, Giovanni Sgritta avait prévu ce changement de lecture avec le passage d'une crise de l'institution familiale des années 60-70 à une crise d'un certain modèle de société, crise de l'Etat providence mettant en évidence dans le même temps le maintien et la fonction de la famille dans l'accomplissement de tâches sociales.

C'est en effet à partir des années 1990 que commence à se poser la question de l'impact des changements sociodémographiques sur les relations familiales dans un contexte de remise en cause des Etats providence et des effets de la crise économique que traversent les sociétés occidentales. On a donc assisté à une reconnaissance du gisement de solidarité dite naturelle et gratuite qui pouvait constituer une alternative aux insuffisances et aux limites des solidarités collectives. Le travail gratuit n'est plus occulté et est même valorisé et quantifié; « Ce qui était tenu jusqu'alors pour un résidu des temps révolus, voire à une disparition progressive grâce au développement des relations marchandes est réapparu au grand jour comme un réseau des relations sociales fondamentales qui permet aux membres de la société de tenir ensemble et de se garder un espace social préservé du marché » (Insel ; 1993, 221)

Bien évidemment, l'entraide familiale est fortement influencée par les politiques sociales en vigueur et les différentes formes de l'Etat Providence décrits par Esping-Andersen ( régime libéral, régime socio-démocrate, régime familial- corporatiste) Dans les sociétés où il existe peu de protection sociale, les familles sont pratiquement la seule source de soutien et d'aide. En Europe, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, les services publics d'abord, et plus récemment le marché privé qu'il soit marchand ou non – vont assurer les fonctions auparavant assumées par la famille, notamment la prise en charge des personnes âgées dépendantes, l'aide à domicile, l'aide pour les adultes handicapés, la garderie des jeunes enfants etc. A ceci, il faut ajouter les transferts d'argent sous forme de prestations, ou de pensions de retraite. Autrement dit, l'Etat, à travers les services publics, prend part aux transferts et échanges entre les individus qui ajoutent ou remplacent l'aide privée, c'est-à-dire interne à la famille.

Ainsi, les nouvelles générations de recherche sur la famille s'attachent-elles à mieux comprendre comment les changements majeurs des systèmes de protection sociale modifient les solidarités à l'intérieur des familles. Est-ce qu'un Etat-Providence fort avec des transferts publics importants détériore le système d'entraide familiale et affaiblit les solidarités intergénérationnelles ? La réponse à cette question, loin d'être évidente. D'un côté, on trouve des chercheurs notamment les économistes qui suggèrent que l'Etat Providence dilue les obligations familiales. De l'autre côté, certains chercheurs comme Claudine Attias-Donfut et Sarah Arber estiment que les transferts publics complètent l'entraide familiale. Les travaux empiriques issus de l'enquête SHARE semblent plutôt attester d'une complémentarité entre transferts privés et publics, même s'ils ne sont pas conclusifs car les liens de causalité sont parfois difficiles à établir.

Ainsi la comparaison européenne pour catégoriser les aides informelles montre que plus les services collectifs sont nombreux, plus le potentiel d'aide familiale ponctuelle est important pour un plus grand nombre de personnes. En effet, les pays du Nord de l'Europe, où l'État-providence est fort développé, sont également très engagés dans ces mécanismes de solidarité familiale (entre 41 % et 48 % des plus de 50 ans fournissent une aide en temps, contre 14,2 % pour l'Espagne)

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité avec la formidable progression de l'espérance de vie. En effet, depuis une quinzaine d'années le vieillissement de la population lié à la baisse de la fécondité et l'allongement de la vie suscitent de profondes inquiétudes aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud dont le vieillissement interviendra au cours des prochaines décennies. Les questions sur les politiques sociales et familiales n'en sont que plus cruciales. Pour les premiers, ces interrogations portent essentiellement sur l'équilibre des systèmes de retraites, la prise en charge des personnes dépendantes. Pour les seconds, les rapports entre générations, la place des aînés, le confiage des enfants, le sens des échanges intergénérationnels.



Si les recherches en sociologie de la famille ont démontré la force des liens intergénérationnels qui ont survécu aux profondes transformations qui se sont produites dans les pays du Nord, les travaux des démographes ont largement contribué au développement de ce champ de recherches en particulier depuis le milieu des années 1990 dans les pays européens et plus récemment dans les pays du Sud. Les rapports entre démographie et relations intergénérationnelles sont étudiés sous deux angles : les conséquences des évolutions démographiques sur les réseaux de parenté et inversement comment les relations intergénérationnelles peuvent influencer le comportement socio-démographique des individus.

L'évolution socio-démographique a bouleversé les relations entre générations en modifiant la structure des réseaux familiaux. En effet, Hervé Lebras en 1982 a comparé les réseaux de parenté des individus selon le régime démographique de la France ancienne (fécondité et mortalité élevée) et celui de la France des années 1980 et a pu ainsi montrer que la taille du réseau familial était restée assez stable (environ une vingtaine de personnes). En revanche, la structure a radicalement changé au 18<sup>em</sup> siècle ce sont les frères et sœurs, cousins oncles et tantes qui prédominent, aujourd'hui c'est la ligne directe ascendante et descendante. Cela est dû à la baisse de la fécondité moins de collatéraux et à l'augmentation de l'espérance de vie donc plus de survivants. La conséquence est la verticalisation du réseau qui entraîne un surinvestissement sur la lignée. Actuellement les personnes âgées ne peuvent plus compter sur leurs frères et sœurs plus jeunes ou leurs neveux ou nièces. Pour faire face à la vieillesse à la perte d'autonomie, ils dépendent essentiellement de leurs enfants d'où les calculs réalisés sur les aidants potentiels. Aujourd'hui en France les personnes âgées bénéficient du baby-boom et donc de plusieurs enfants qui peuvent s'occuper d'eux (essentiellement les filles), mais les enfants du baby-boom qui ont eu une fécondité moins élevée ne seront plus dans cette situation.

Dans tous les pays, on constate une augmentation de la coexistence des générations pouvant atteindre 50, 60 voire 70 ans. En Europe on assiste à l'existence dans les familles de deux générations de retraités. Pour bien prendre la mesure de ce phénomène on estime actuellement que compte tenu des évolutions démographiques, un individu passe actuellement près de vingt-cinq années de sa vie en tant que grand-parent (entre un tiers et la moitié de la vie pour les femmes).

Ce phénomène est visible également au Mexique comme l'a démontré Julieta Quilodran dans sa communication au dernier colloque de l'AIDELF à Genève en juin dernier.

Nul doute que l'influence de la lignée devient de plus en plus grande dans la mesure où le temps de coexistence des deux générations adultes s'est considérablement allongé. Il est certain que le fait d'avoir toujours ses parents à 50 ans contribue au sentiment d'être jeunes que l'on constate parmi les générations du baby-boom ; Il découle de cette restructuration du réseau une place différente de chaque âge de la vie. En effet, la baisse de la fécondité dans les pays du Nord depuis le milieu des années 1960 entraîne un rapport totalement différent à l'enfant et adolescent. Déjà Philippe Ariès avait montré comment la place de l'enfant était progressivement apparue à la fin du l'ancien régime. Cette importance n'a fait que croître et s'est amplifiée avec la famille de deux enfants. L'adolescence se prolonge sous l'effet de la scolarisation et de l'entrée plus tardive sur le marché du travail. Les difficultés rencontrées par les jeunes entraînent une période de cohabitation entre générations plus beaucoup plus longue qu'auparavant, voire de recohobitation, (phénomène désigné sous le nom d'enfants-boomerang)

L'allongement de la vie a modifié la place et le poids de chaque grand groupe d'âge comme l'a rappelé Philippe Antoine dans un récent ouvrage. Aux trois grands groupes d'âges 0-15

ans, 16-59ans et plus de 60 défini comme l'a montré P. Bourdelais de façon à distinguer au XVII e siècle les hommes capables de partir à la guerre succède 4 voire 5 groupes d'âges avec l'apparition d'un quatrième âge avec les plus de 75- ans mais il est pas rare de distinguer dans cette dernière tranche d'âge les 75-85 ans et d'un cinquième âge formé par les plus de 85 ans (maison de retraite). Pourtant le débat sur les retraites notamment sur l'âge de cessation d'activité démontre que le schéma de la vie en trois âges demeure très vivace en distinguant les actifs des inactifs.

Enfin le cycle de vie familiale s'est radicalement transformé avec le recul de mise en couple, l'arrivée tardive des enfants et les séparations et la formation de secondes unions. Comme le souligne Jean Kellerhals les réseaux des familles recomposées sont plus définissables par les territoires et les liens que définissent les enfants. En effet, les séparations et les divorces modifient les relations intergénérationnelles pouvant entraîner des rapprochements côté lignée féminine et des éloignements du côté de la lignée masculine mais pas toujours. Le rôle des grands-parents a évolué dans le cadre des recompositions familiales. Ils investissent moins le champ de l'éducation mais plus celui du soutien moral et affectif. Dans les familles divorcées, ils semblent jouer un rôle important pour maintenir les liens et les lignées. Ainsi, en cas de divorce, les grands-parents maternels soutiennent leur fille divorcée, mais on constate également un maintien du lien avec les grands-parents paternels. Quand c'est le couple grand-parental qui divorce, les liens, bien que plus relâchés, se maintiennent aussi (notamment par les femmes). Avec une ou deux générations de descendants et parfois deux générations d'ascendants, les grands-parents âgés de 50 à 64 ans apparaissent bien comme appartenant à une génération pivot, qui réorganise les rapports intrafamiliaux.

La transmission des biens, mais aussi des objets qui lient les individus aux parents, des valeurs, des pratiques, des cultures et des langues s'opèrent différemment. La décohabitation ne s'effectue pas de la même façon dans les familles nucléaires, monoparentales ou recomposées, les comportements de fécondité peuvent se transmettre d'une génération à l'autre, de même que la longévité. Toutes ces questions font l'objet de recherches importantes et on assiste alors à un développement considérable des recherches démographiques sur les relations intergénérationnelles dans les pays du Nord avec les recherches européennes notamment avec la mise en œuvre de grandes enquêtes GGS, OASIS, SHARE. On assiste également à une mobilisation de la communauté des démographes dans les pays du Sud comme en témoignent les récentes publications de Marc Pilon, Kokou Vignikin et Philippe Antoine.

Il me serait impossible d'aborder dans le cadre de cette conférence tous les avancées de la recherche démographique effectuées depuis une dizaine d'années., cependant, j'aimerais revenir sur la spécificité des relations intergénérationnelles qui sont en interaction avec les phénomènes démographiques.

En effet, la verticalisation du réseau a un effet sur les relations familiales et inversement les liens intergénérationnels ont eu une influence sur les comportements démographiques.

### **La spécificité du lien intergénérationnel et sa mesure**

En effet, si les recherches dans les pays du Nord ont mis en évidence la persistance des liens intergénérationnels. Il est évident que « quelque chose circule » qui varie en intensité, en durée, en contenu même au sein des autres réseaux de sociabilité.

Mais comme l'écrit Agnès Pitrou en 2002, « ce quelque chose demande à être précisé. Quel est la nature du lien ? Quel rapport ce quelque chose a avec la vie et la survie du groupe ? Quels en sont ses contenus biens, services, expressions affectives, éléments symboliques ? D'où provient le système de normes qui régule les acteurs, le fonctionnement de la circulation et les types d'échange ? Les principes qui régissent le réseau des échanges, son contenu, son fondement varie essentiellement dans le temps et dans l'espace en particulier selon le contexte économique, culturel, politique et social c'est-à-dire selon le type de société ». Pour comprendre l'importance des relations de parenté dans les sociétés du nord et du sud, il faut revenir à la spécificité du lien intergénérationnel mettant en jeu trois générations, avec des relations dit hors marché, régie par des normes implicites et traversées par des rapports de genre et de pouvoir.

### *Un jeu entre trois générations*

Au sein du groupe de parenté, les relations seraient liés à une sorte de contrat tacite venant de la conscience d'une dépendance mutuelle et d'une inscription dans la lignée correspondant à la transposition de la thèse de L Bourgeois sur la solidarité entre générations dans une même société. En effet, les individus sont confrontés à l'énigme des trois générations pour reprendre l'expression de Béatrix Le Witt: « *Ce lien qui, en amont, fait de nous un fils, en aval un père, est indéfectible* ». Il s'agit donc d'un échange entre générations qui se joue non seulement tout au long de la vie, mais sur plusieurs générations selon le concept de réciprocité indirecte de l'anthropologie maussienne ; .... Les individus s'acquittant de la dette envers leurs propres parents à travers leurs enfants et n'escomptent pas de retour, mais s'attendent à ce que leurs enfants fassent de même avec leurs propres enfants. Car contrairement aux thèses de Durkheim sur la fin de l'héritage, le désir de transmission reste très fort, car comme il le reconnaît, « l'individu n'est pas pour lui-même une fin suffisante ».

Donner, recevoir, rendre sont des actes totalement liés qui s'effectuent tout au long de la vie selon des logiques parfois contradictoires principes d'égalité qui l'emporte en matière d'héritage, principes des besoins qui concerne les services et les aides, principes de réciprocité « je donne à mes enfants dans l'espoir qu'ils me donneront lorsque je serai vieux. », principes que l'on trouve dans les pays sans système de retraite. Chaque individu se situant dans une génération susceptible de donner ou de recevoir, la configuration des flux d'échanges est complexe, d'autant plus qu'il est parfois difficile de repérer l'aidant de l'aidé (hébergement...).

Néanmoins, dans les pays avec des systèmes de protection sociale avancés, on peut constater l'existence d'un modèle 'typique' de transferts entre les générations (Ortalda, 2001 ; Arrondel et al., 2003). L'aide *en temps* provient plutôt de la génération des adultes enfants (souvent la génération 'pivot' de 50-64 ans) en direction de leurs parents âgés, ou en direction des petits-enfants. A l'opposé de l'aide en temps qui peut circuler dans deux directions (ascendante et descendante) l'aide *financière* va quasi exclusivement dans une direction descendante, des parents aux enfants, quelles que soient les générations. Dans les pays avec des systèmes de protection sociale pas ou peu développés, le volume d'aides en temps qui circule dans ces deux sens peut être considérable (garde petits-enfants, aide domestique, services ...) tandis que des transferts financiers importants peuvent être faits par les enfants adultes à leurs parents pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins. En fait, le circuit des échanges est fortement influencé à la fois par la richesse des familles et le décalage entre générations 'riches' et générations 'pauvres' au sein de la famille, et le type de protection sociale.

Mais ce jeu à trois générations a été profondément transformé par les évolutions démographiques. Dans les pays du Nord, l'augmentation de l'espérance de vie s'est traduite

par une période de plus en plus longue de coexistence entre deux générations adultes mais aussi de trois générations adultes, renforçant le rôle de la génération pivot pris en étau entre des parents très âgés et des enfants adultes touchés par la crise. Ce jeu de générations se complique encore dans le cas des familles recomposées multipliant les ascendants et les descendants. Dans les pays du Sud, on constate ce même allongement de la co-existence des générations. Toutefois, en Afrique et en Asie la mortalité liée au Sida frappant les adultes entraîne un effacement de la génération intermédiaire avec de plus en plus une prise en charge des jeunes enfants par les grands-parents.

#### *Des relations hors marché comme disent les économistes.*

Une des caractéristiques des relations intergénérationnelles en particulier les relations d'entraide c'est qu'elles sont présentées comme exclues du marché. Les logiques solidaires d'après Mauss s'opposent aux logiques marchandes. On a affaire à « un anti-marché » selon André Masson. Les solidarités familiales ne font pas l'objet d'un contrat, ce qui peut devenir source de conflit. L'aide est gratuite apparemment car elle se situe dans un système d'échange et la réciprocité est considérée comme acquise. Mais cette gratuité pose problème car elle fait du bénéficiaire « un obligé » vis-à-vis de son donateur. L'échange marchand est motivé par l'intérêt immédiat alors que l'échange réciproque fait intervenir une combinaison subtile de sentiments d'émotions de contraintes intériorisées et de motivations plus ou moins intéressés, dans une perspective de long terme. Le fait que les relations soient hors marché, n'évacue pas pour autant les aspects financiers et patrimoniaux. Les thèses A. Giddens sur l'identité du moi et « la relation pure » qui ont inspiré tout un courant de sociologie de la famille en France avec F. de Singly ont conduit à penser la famille comme uniquement relationnelle dont la véritable fonction serait le soutien à la construction identitaire de l'individu. Cette dimension de la famille un moment occulté reste très présente dans les relations intergénérationnelles, en particulier avec la répartition des richesses, le patrimoine ou encore les droits fonciers en Afrique et pose la question des rapports de force au sein des familles entre la génération des grands-parents détenteur de la richesse et des générations les plus jeunes, rapport qui seront largement abordés dans le cadre des solidarités publiques.

#### *Les relations régies par des normes*

La question des motivations de l'aide a beaucoup préoccupé les sociologues, historiens et surtout les économistes. La solidarité familiale est d'abord caractérisée par des sentiments et des normes d'obligations dont certaines sont inscrites dans la loi. Mais ces obligations sont avant tout de caractère moral, et cette qualité les distingue des autres relations sociales. D'après Janet Finch, la question en jeu est celle de la 'qualité spéciale' de liens de parenté, autrement dit la tendance à aider plus les membres de la famille que d'autres personnes. Les relations entre parents et enfants sont au cœur du système de normes familiales. Et comme des chercheurs anglais et norvégiens l'ont démontré, ce type de comportement est très normatif : « *on attend des enfants adultes qu'ils aident leurs parents vieillissants. C'est le concept d'obligation filiale* » que l'on trouve aussi bien dans les pays du Nord comme l'a montré Svein Olaf Daatland que dans les pays du Sud. Avec le processus d'individualisation où l'accent est mis sur l'autonomie et l'élection des proches, l'obligation sera acceptée vis-à-vis de ceux avec qui on a des affinités, mais aussi parce l'obligation est le produit des relations construites au cours de la vie plus que le résultat de normes imposées, l'intensité de l'entraide variant selon la qualité du lien et le temps passé durant la jeunesse (Attias-Donfut).

En Afrique, on constate ce même phénomène de sélection des parents susceptibles de bénéficier de la solidarité. Avec les changements liés à la modernité, les normes d'entraide

traditionnelles (cohabitation avec parent âgé, circulation des enfants) s'affaiblissent et se transforment avec le passage d'une assistance par principe à une assistance sur demande des personnes âgées.

Mais comme l'écrit A. Pitrou cette lecture assimile les actes d'entraide comme le résultat d'un choix librement effectué sans aucune pression morale ou rapport de forces. La réalité est plus complexe dans la mesure où les obligations familiales sont des contraintes qui s'imposent différemment aux individus selon leurs ressources, leur sexe, leur position dans la fratrie. Il y a pour reprendre les termes de Jean Kellerhals des frustrés et des comblés. Aussi l'écart entre l'idéal de la modernité et la réalité sociale n'est-il pas sans engendrer des tensions : tensions entre les besoins individuels et les obligations familiales, entre autonomie et solidarité, présentes dans la vie familiale contemporaine.

### *Les relations intergénérationnelles engagent profondément les rapports de sexe*

Ces tensions sont particulièrement fortes pour les femmes qui auraient dû avec le processus d'individualisation accéder à plus de liberté et d'égalité au même titre que les hommes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Ulrich Berck considère que la société n'a jamais été réellement moderne et a conservé une composante féodale (Martin, p 64). En effet, en dépit des transformations sociologiques, de l'entrée des femmes sur le marché du travail, des comportements très normatifs persistent quant à la répartition des tâches et la prise en charge des personnes âgées. D'ailleurs sur ce dernier point, Walker insiste bien sur le fait que les femmes seraient soumises à une énorme pression normative vis-à-vis de l'aide, pression qui varie selon les milieux (plus grand conformisme dans milieu ouvrier et employés, plus grande flexibilité normative milieux à fort capital culturel). Là aussi, les écarts entre les aspirations des femmes à l'égalité et l'absence de changements dans les pratiques entraînent tout un jeu de marchandage où existent des conflits d'intérêt, de transactions conscientes et un jeu de négociations plus implicites (Finch 1989). Il s'opère ainsi un partage plus ou moins conflictuel dans lequel la prise en charge des autres enfants et parents incombe sur le plan général plus aux femmes qu'aux hommes. Et dans nombre de pays ce partage est encouragé par la politique sociale niveau congé parental, aménagements d'horaires, puis aides aux aidants des personnes âgées...). Ce qui entraîne une différence dans l'orientation du temps entre les hommes et les femmes et lorsque une partie du temps des femmes appartient aux autres, ce temps n'est pas un produit « vendable » sur le marché. Ce qui explique que les femmes soient les perdantes dans des régimes sociaux où les droits sont liés à la production. C'est la raison pour laquelle les femmes des classes supérieures désireuses de garder du temps « productif » mettent à distance leurs obligations familiales. On assisterait donc à une « masculinisation » des pratiques d'aide des femmes dont les comportements se rapprocheraient des hommes en déléguant (faire au faire faire...). Une autre voie qui est engagée est celle de la reconnaissance de ce travail de caring enjeu de luttes pour les mouvements féministes en Angleterre et en Amérique du Nord, enjeu pour la reconnaissance du travail effectué mais piège d'une rétribution qui justifierait le désengagement de l'Etat et qui menacerait le processus de libération des femmes du fardeau des tâches domestiques. Pour reprendre le titre du livre d'Elisabeth Badinter, philosophe française, le conflit ne serait pas seulement entre la femme et la mère mais également entre la femme et la fille.

En conclusion, on le voit la famille a au cours des dernières décennies relevé de nombreux défis en s'adaptant. La persistance des liens intergénérationnels n'est une survivance des sociétés passées ou traditionnelles comme on a pu le penser, mais constitue bien un des leviers actuels des solidarités. C'est cette extraordinaire capacité de la famille à évoluer, à innover de nouveaux rapports entre générations qu'il faut ici souligner :

- L'émergence de nouvelles valeurs familiales basées sur de règles d'autonomie et de liberté n'a pas entraîné la disparition des relationnelles intergénérationnelles. . Agnès Pitrou relève dès 1976 le fait que les jeunes même s'ils ne partagent pas les valeurs de leurs parents continuent à entretenir des relations avec eux. Trente ans plus tard le même constat peut être dressé, les baby-boomers sont des générations pivot comme l'ont été les générations précédentes, s'investissent fortement dans leur rôle de grands-parents.
- L'instabilité, les ruptures et la constitution d'union successives ne parviennent pas à user, ni à dénouer les liens familiaux. Les liens familiaux se restructurent autour de la lignée féminine mais il semble également que la rupture des liens entre le père et ses enfants après divorce pourrait devenir moins nette avec l'émergence de la norme du « bon divorce » et que les relations entre les enfants et les grands-parents paternels ne soient pas toujours complètement rompus.
- L'entrée massive des femmes sur le marché du travail ne les a pas empêchés d'assurer leur rôle au sein de la famille. C'était la crainte dans les années 1980 de voir les femmes se détourner des obligations familiales vis-à-vis de leurs petits-enfants et leurs parents âgés, mais également de leurs enfants adultes car ce sont elles qui gèrent les cohabitations prolongées ou recohabsitations.
- Les migrations internationales peuvent réactiver les réseaux. Aussi bien au pays ou région d'accueil qu'au pays ou région d'origine. Les transferts financiers sont loin d'être négligeables en particulier dans les pays du Sud. Tout comme l'absence de longue durée la mobilité des jeunes actifs en milieu rural n'a pas signifié la rupture des liens intergénérationnels mais une reconfiguration du réseau familial selon un mode multipolaire comme l'a montré André Quesnel pour le Mexique ;
- la modernisation du pays n'a pas toujours entraîné un affaiblissement des solidarités intergénérationnelles dans tous les pays du Sud en particulier au Cambodge démontrant que selon l'expression de Marc Pilon *la famille étendue plie, se déforme mais ne se rompt pas....* On serait tenté alors de partager la conclusion de Bengston établi à partir de sa recherche longitudinale sur les solidarités intergénérationnelles aux Etats-Unis de 1971 à 1991 prédisant que le contrat générationnel implicite dans les relations familiales ne sera pas très différent en 2094.....

Pourtant cet optimiste doit être nuancé car le maintien des liens intergénérationnels dans certaines circonstances n'est pas acquis.

- dans des contextes de pauvreté et de crise surtout dans les pays du Sud avec l'absence de protection sociale. Car comme le souligne Vignikin *la pauvreté mine les solidarités familiales.*
- la maladie notamment le sida en Afrique et en Asie qui affaiblit les solidarités familiales. Se pose le problème de la prise en charge des malades par les apparentés sur très longue période.
- la dépendance des personnes âgées qu'elle soit financière ou physique. Car comme l'écrit François de Singly « la qualité des relations intergénérationnelles est compatible avec le sentiment du devoir, voire de l'obligation mais non avec le sentiment de dépendance ».

Le véritable défi se trouve là. Vulnérabilité des personnes âgées, notamment des femmes, crise économique affectant durablement les jeunes générations, SIDA, ....charge accrue de la génération pivot charge qui pèse essentiellement là aussi sur les femmes....

La montée de l'individualisme qui caractérise nos sociétés modernes ne semble donc pas avoir remis en cause l'intensité des liens intergénérationnels et l'existence de groupes familiaux. Il semble même comme l'a écrit Jean-Hugues Déchaux dans un article récent que

l'individualisme ne permette pas de comprendre la famille<sup>11</sup>. En effet, la valorisation et la promotion de l'individu avec le désir de « devenir soi » le conduiraient à refuser de se sacrifier pour la famille. Or cette thèse soutenue par U.Beck, A Giddens et Z. Bauman, se heurte aux normes familiales toujours présentes en Europe. Or les comportements plus individualistes qui caractérisent nos sociétés modernes se heurtent aux normes familiales qui selon les recherches de Daatland et son équipe sont toujours prédominantes en Europe. Les normes n'ont pas disparu au contraire. Jean-Hugues Déchaux montre bien que les normes ne se sont pas diluées avec la modernité mais qu'« il existe tout un édifice social de régulation de l'autonomie, une régulation de l'intime et des relations interpersonnelles, fondé sur des régimes de normativité largement inédits »<sup>12</sup>. En effet, des normes se diffusent par d'autres voies comme les media, notamment la presse féminine, les experts (médecins, psychologues), services sociaux de l'enfance et de la famille.... Elles définissent ce que doivent être un « bon couple », « une éducation réussie », « le bon âge pour avoir des enfants », « la bonne façon de vivre sa sexualité », « la bonne manière de divorcer »<sup>13</sup> et actuellement, le nouvel art d'être grand-parent ou de vivre en famille recomposée. « il existe tout un édifice social de régulation de l'autonomie, une régulation de l'intime et des relations interpersonnelles, fondé sur des régimes de normativité largement inédits »<sup>14</sup>. Tout un faisceau de règles, de principes, de pratiques se dessinent visant à encadrer la liberté individuelle tout en mettant en avant « le souci qu'à chacun de s'épanouir et d'être unique »<sup>15</sup>. C'est cette contradiction que les générations nées après guerre doivent gérer.

Les relations intergénérationnelles doivent donc être étudiées à travers le prisme de cette contradiction, de cette tension entre « besoin de famille » et « besoin d'autonomie ». Ceci est d'autant plus important que les relations intergénérationnelles interagissant avec les comportements démographiques et familiaux. Nous y reviendrons lors de la prochaine conférence sur la famille-entourage locale.

---

<sup>11</sup> Jean-Hugues Déchaux, 2010, Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre : le cas de la famille, *Esprit*, Juin.

<sup>12</sup> <sup>12</sup> Jean-Hugues Déchaux, 2010, *op. cit.*, p 96.

<sup>13</sup> Jean-Hugues Déchaux, 2010, *op. cit.* p 101.

<sup>14</sup> Jean-Hugues Déchaux, 2010, Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre : le cas de la famille, *Esprit*, Juin. *op. cit.*, p 96.

<sup>15</sup> Jean-Hugues Déchaux, 2010, *op. cit.* p 107., p 537-560.

## Bibliographie

- ANTOINE P. (ed), 2007, *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Paris, CEPED.
- ARRONDEL L., 2003, (sous la direction) *Epargne, assurance-vie et retraite*, Paris, Economica, 261 pages
- ATTIAS-DONFUT C. (sous la direction), 1995, *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, Coll. « Essais et recherche », série Sciences sociales, 352 p.
- Arber S. and Attias-Donfut C., 2000, *The Myth of Generational Conflict: the Family and State in Ageing Societies*, London, Routledge, ESA Studies in European Societies, 232 p.
- BAWIN-LEGROS B., GAUTHIER A. and STASSEN J.-F., 1995, « Les relations intergénérationnelles sont vivaces, oui mais... », in BAWIN-LEGROS B. et JACOBS T. (dir.), *Transferts, flux, réseaux de solidarité entre générations*, Bruxelles, SSTC, pp. 25-50
- BENGTSON V.-L., ROBERTS R. E.-L., 1991, "Intergenerational solidarity in aging families: An example of formal theory construction", *Journal of Marriage and the Family*, volume 53, n° 4, pp. 856-870
- BENGTSON V.-L., GIARRUSSO R., 1995, effets à long terme du lien filial » in ATTIAS-DONFUT C. (sous la direction), *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, État*, Paris, Nathan, Coll. « Essais et recherche », série Sciences sociales, 352 p.
- BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y. (dir.), 1999, *Proches et parents : l'aménagement des territoires*, Paris, Ined/Puf, cahier n° 143
- BONVALET C. ET OGG J., 2004, « Les enquêtes sur l'entraide familiale en Europe », *Recherches et prévisions*, n° 77, pp. 78-85
- BONVALET C., OGG J., 2006, *La parenté comme lieu de solidarités : l'état des enquêtes sur l'entraide en Europe*, Paris, Ined, Méthode et Savoirs N°4, 264 p.
- BONVALET C., CLEMENT C., OGG J., *Réinventer la famille. L'histoire des baby-boomers*, à paraître.
- CHARBONNEAU J., 2004, « La recherche sur les solidarités au Québec », *Revue des affaires sociales*, 3, pp. 173-204
- CICCHELLI-PUGEAULT C., CICCHELLI V., 1998, *Les théories sociologiques de la famille*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 236, 122 p.
- COENEN-HUTHER J., KELLERHALS J., VON ALLMEN M., 1994, *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Éditions Réalités sociales
- CRENNER E., 1998, *La parenté : un réseau de sociabilité actif mais concentré*, Insee Première, n° 600
- CRENNER E., 1999, *Famille, je vous aide*, Insee Première, n° 631
- DAATLAND S.-O., 1990, "What are families for? On family solidarity and preferences for help", *Ageing and Society*, n° 10, pp. 1-15
- DAATLAND S.-O. and HERLOFSON K., 2003, "Lost Solidarity or Changed Solidarity: A comparative European view of normative family solidarity," *Ageing and Society*, n° 23, pp. 537-560
- DANDURAND R.-B. OUELLETTE F.-R., 1992, *Entre autonomie et solidarités. Parenté et soutien dans la vie des jeunes familles montréalaises*. INRS Culture et société. Université Québec
- DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, LGDJ, Coll. « Droit et société », volume 34
- DURKHEIM E., 1892, « La famille conjugale », in DURKHEIM E., 1975, *Le sens commun. Textes III : fonctions sociales et institutions*, Paris, Éditions de Minuit
- FINCH J. and MASON J., 1991, "Obligations of kinship in Britain: is there normative agreement ?", *British Journal of Sociology*, n° 42, pp. 345-367



- GAYMU J., FESTY P., POULAIN M., BEETS G. (projet Felicie), 2008, *Future Elderly Living Conditions in Europe*, INED, Travaux et documents, Les cahiers de l'Ined N°162, 315 p.,
- GIDDENS A., 1992, *The Transformation of Intimacy*, Cambridge, Polity Press
- GODBOUT J.-T., CHARBONNEAU J. et LEMIEUX V., 1996, *La circulation du don dans la parenté. Une roue qui tourne*, Montréal, Inrs-Urbanisation
- GOKALP C., 1978, « Le réseau familial », *Population*, n° 6, pp. 1077-1094
- KELLERHALS J., LEVY R. et WIDMER E., 2002, *Cohésion, régulation et conflits dans les familles contemporaines*, Genève, Rapport FNRS
- LASLETT P., 1977, *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations*, Cambridge University Press
- LE WITTA B. 1991, « L'énigme des trois générations » in Martine Segalen (ed), *Jeux de famille*, Paris, Seuil.
- LITWAK E., 1985, *Helping the Elderly. The Complementary Roles of Informal Networks and Formal Systems*, New York, The Guildford Press
- MARTIN C., 2002, « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique », in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, collection « Droit et société » Maison des Sciences de l'Homme, volume 34, Paris
- MASSON A. « Economie des solidarités. Forces et faiblesses des solidarités comme anti-marché » in » in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, LGDJ, Coll. « Droit et société », volume 34, pp. 143-182.
- ORTALDA L., 2001, *Le système d'entraide au sein de la parenté : entre logiques sociales et pratiques familiales*, thèse de doctorat, université Paris-X Nanterre
- OUELLETTE F.-R. et DANDURAND R.-B. (dir.), 2000, « Nouvelles parentés en Occident », *Anthropologie et sociétés*, volume 24, n° 3
- PARSONS T., 1951, *The Social System*, London, Routledge and Kegan Paul
- PARSONS T., 1955, "The kinship system of the contemporary United State", in BOURRICAUD F., *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon
- PITROU A., 1978, *Vivre sans famille*, Toulouse, Privat
- PITROU A. 2002, « A la recherche des solidarités familiale. Concepts incertains et réalité mouvante » in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), 2002, *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, LGDJ, Coll. « Droit et société », volume 34, pp. 233-252.
- PILON M., VIGNIKIN K. ,2006, *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*, AUF Editions des archives contemporaines.
- Quilodrán J., Puga D. « Nouvelles familles et appuis pendant la vieillesse: scénarios possibles au Mexique et en Espagne » communication au colloque de l'Aidelf *Relations intergénérationnelles : enjeux démographiques*, Genève, 21-24 juin 2010
- REMY J. 1967, « Persistance de la famille étendue dans un milieu industriel et urbain », *Revue française de sociologie*, VIII pp 493-505.
- ROUSSEL L. et BOURGUIGNON O., 1976, *La famille après le mariage des enfants. Étude sur les relations entre générations*, Paris, Ined/Puf, collection « Travaux et documents n° 78
- SINGLY, F. 1993, *Sociologie de la famille*, Paris, Nathan , p 77.
- SGRITTA G., 1994, "The generational division of welfare: equity and conflict", in QVORTRUP J. et al. (dir.), *Childhood Matters. Social Theory, Practice and Politics*, Aldershot, Avebury, 395 p
- VERON J., PENNEC S., LEGARE J., 2004, *Age, générations et contrat social*, Paris, INED, Travaux et documents, n° 153, 340 p.

- WALKER A., 1993, « la relation entre la famille et l'état en ce qui concerne l'aide aux personnes âgées », in O. Kuty, M. Legrand (ed) *Politiques de santé et vieillissement*, AISLF. Université de Liège, Université de Nancy2.
- WEBER F., 2002, « Pour penser la parenté contemporaine », in DEBORDEAUX D. et STROBEL P. (dir.), *Les Solidarités familiales en questions : entraide et transmission*, collection « Droit et société », Maison des Sciences de l'Homme, volume 34, Paris
- YOUNG M. et WILLMOTT P., 1957, *Family and Kinship in East London*. London, Routledge ad Kegan Paul, traduit en français, 1982, *Un village dans la ville*, Paris, Centre Georges Pompidou